



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Le Vice-Président
De l'Agglomération Cannes Lérins
Délégué à l'Assainissement et à la GEMAPI

Cannes, le 17 janvier 2020

PHENIX CONSULTANTS
225 BRETELLE DE L'ECHANGEUR
ZI LES TOURRADES
06210 MANDELIEU LA NAPOULE

A l'attention de Mme FOURNIER

Ref. : 2020/D/ 258

Dossier suivi par : MTA

Objet : Travaux de réduction de vulnérabilité – Résidence Le Riou de l'Argentière

Copie : Présidente du Conseil Syndical (Mme RODOT)

Madame,

Les évènements météorologiques de ces dernières semaines nous ont rappelé à quel point il est plus déterminant que jamais de mettre en protection vis-à-vis du risque inondation les copropriétés situées à proximité du Riou de l'Argentière

Déjà depuis 2003, le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) établi par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes rendait obligatoire ces mesures de protection du bâti à la charge des syndicats des copropriétés.

Constatant l'absence de mise en œuvre de ces obligations, la commune de Mandelieu-La-Napoule et l'Agglomération Cannes Pays de Lérins se sont saisies du dossier afin d'accompagner techniquement et financièrement les copropriétés concernées par les travaux de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation. Ainsi, la réalisation de ces travaux a été intégrée au PAPI Riou de l'Argentière en 2017 afin de pouvoir bénéficier de 80% de financements publics. Depuis, l'agglomération et son maître d'ouvrage délégué, en coordination étroite avec la commune de Mandelieu-La-Napoule, s'attachent à ce que les travaux de protection des parties collectives des copropriétés soient réalisés au plus vite et ce, dans le respect des règles de l'art.

L'absence de plans, et plus généralement de données techniques relatives aux bâtiments et parkings constituant la copropriété, induisent des délais supplémentaires dans la conduite du projet. Ainsi, nous avons dû faire réaliser des relevés topographiques afin de pouvoir élaborer des propositions techniques. Ces propositions vous ont été présentées récemment par SAFEGE, qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération, en présence de la Société du Canal de Provence, maître d'ouvrage délégué de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et de la commune lors d'une réunion en date du 9 janvier 2020. Il est ressorti de cette réunion les principaux points suivants :

- Mise en place de barrières passives en haut des rampes d'accès aux parkings souterrains accompagnée d'une rehausse des murs latéraux des rampes d'accès. Ces barrières seront totalement ou en partie encastrées dans le sol en fonction de la présence de réseaux souterrains ;
- Reprise des rehausse des aérations réalisées par la copropriété sur la base du rapport de diagnostic qui seraient inférieures à la cote de référence retenue pour le dimensionnement dans les études d'avant-projet (vérification du Maître d'œuvre en cours suite au plan du conseil syndical reçu le 9 janvier 2020) ;

Nous vous saurions gré de nous confirmer par retour de courrier d'ici fin janvier 2020 le choix de ces solutions techniques afin que nos équipes puissent consolider les études, lancer les consultations nécessaires auprès des entreprises et réaliser dans les plus brefs délais les travaux de mise en protection des copropriétés.

Les services se tiennent à votre disposition pour vous assister lors d'éventuelles assemblées générales ou pour toute autre précision.

Nous souhaitons vous rappeler par la présente que la lutte contre l'inondabilité est une priorité absolue qui nécessite un travail commun afin que nous puissions dans un futur proche concrétiser les mesures de protection qui doivent bénéficier à votre copropriété.

Votre mobilisation est essentielle pour répondre à ce risque naturel majeur qui touche notre territoire. Il nous faut désormais agir dans des délais plus que rapides, ce qui nécessite une action coordonnée entre l'action publique et la participation du syndic.

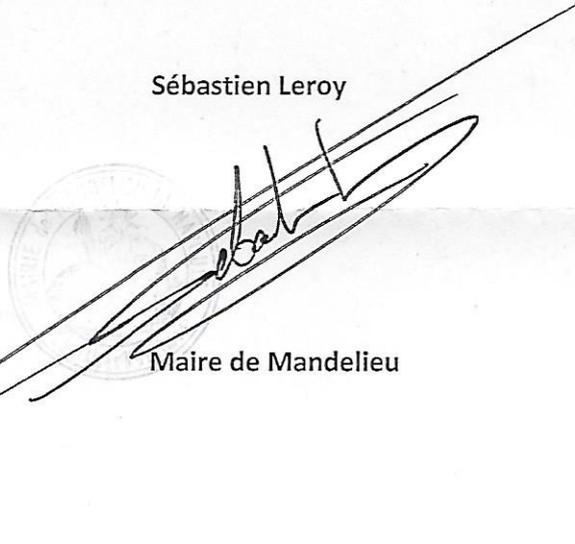
Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Ramy



Vice-Président de l'Agglomération

Sébastien Leroy



Maire de Mandelieu